

CONSIGNES IMPORTANTES DE SÉCURITÉ

ATTENTION : RISQUE DE CHOC ELECTRIQUE. NE PAS OUVRIR !



L'ÉCLAIR DE LA Foudre AVEC UN SYMBÔLE EN TÊTE DE FLECHE, AU SEIN D'UN TRIANGLE ÉQUILATÉRAL EST DESTINÉ À PRÉVENIR L'UTILISATEUR DE LA PRÉSENCE D'UNE « TENSION DANGEREUSE » NON ISOLÉE À L'INTÉRIEUR DU BÔÎTER DU PRODUIT POUVANT ATTEINDRE DES MAGNITUDES À PROVOQUER UN CHOC ÉLECTRIQUE SUR DES PERSONNES.



LE POINT D'EXCLAMATION AU SEIN D'UN TRIANGLE ÉQUILATÉRAL EST DESTINÉ À PRÉVENIR L'UTILISATEUR DE LA PRÉSENCE DES INSTRUCTIONS DE DÉPANNAGE (D'ENTRETIEN) ET DE FONCTIONNEMENT IMPORTANTES DANS LE MANUEL FOURNI AVEC L'APPAREIL.

AVERTISSEMENT : POUR REDUIRE LES RISQUES D'INCENDIE OU D'ELECTROCUTION, NE PAS EXPOSER CET APPAREIL A LA PLUIE, A L'HUMIDITE OU AU FEU !



AVERTISSEMENT ! Cet appareil contient des matériaux magnétiques. Consultez votre médecin si vous avez des questions relatives à la possibilité que ce matériau puisse affecter le fonctionnement de votre dispositif médical implantable

CONSIGNES IMPORTANTES DE SECURITE

- Veuillez lire ces consignes.
- Conservez ces consignes.
- Tenez compte de tous les avertissements.
- Respectez toutes les consignes.
- N'utilisez pas cet appareil à proximité de l'eau.
- Nettoyez avec un chiffon sec uniquement.
- Ne bouchiez pas les ouvertures d'aération. Suivez les consignes d'installation données par le fabricant.
- Ne le placez pas à proximité des sources de chaleur telles que les radiateurs, les bouches de chaleur, les réchauds ou autre appareil (y compris les amplificateurs) qui génèrent de la chaleur.
- Ne modifiez pas le dispositif de sécurité de la prise polarisée ou de la mise à la terre. Une prise polarisée possède deux lames dont l'une plus large que l'autre. Une fiche de mise à la terre dispose de deux lames et une troisième broche de mise à terre. La plus grande lame ou la troisième broche est prévue pour votre sécurité. Si la prise fournie ne peut être insérée dans votre prise murale, contactez un électricien pour obtenir un remplacement de la prise obsolète.
- Protégez le cordon d'alimentation des piétements ou des étranglements surtout auprès des fiches, des réceptacles de convenance et sur les endroits où il en existe sur l'appareil.
- Ne nettoyez le produit qu'avec un linge doux et sec. N'utilisez jamais les produits nettoyants liquides, puisqu'ils peuvent endommager les surfaces esthétiques des produits.
- Utilisez uniquement avec le chariot, le statif, le trépied, l'étrier ou la table recommandé par le fabricant ou fourni avec l'appareil. Lorsque vous utilisez un chariot ou support, faites attention lors du déplacement à la combinaison chariot/appareil afin d'éviter tout dommage à la suite d'un éventuel basculement.
- Débranchez cet appareil pendant les orages ou lorsqu'il n'est pas utilisé pendant des périodes de temps prolongées.
- Évitez de placer le produit dans un endroit directement sous l'incidence des rayons solaires ou à proximité de tout appareil qui produit des rayons UV (Ultraviolet), puisque cela peut modifier la surface de finition du produit et provoquer un changement de couleur.
- Veillez à ce que les objets à proximité ne tombent pas sur le produit ou les personnes et provoquent des dommages corporels ou matériels car les vibrations audio créées par le produit peuvent provoquer le déplacement des autres objets.
- N'écoutez pas à volume élevé pendant une période prolongée pour éviter les risques de dommages à l'écoute.
- Faites appel au personnel compétent pour tout besoin de réparation. Le dépannage est nécessaire lorsque l'appareil a été endommagé d'une manière quelconque, notamment lorsque le cordon d'alimentation ou le fiche a été endommagé, un liquide s'est déversé sur celui-ci ou des objets sont tombés à l'intérieur ou encore lorsque l'appareil a été exposé à la pluie ou à l'humidité ou s'il ne fonctionne pas normalement ou est tombé.
- **ATTENTION :** Ces consignes de dépannage sont destinées uniquement à l'utilisation des professionnels qualifiés. Pour réduire le risque d'électrocution, n'effectuez pas de dépannage autre que celui contenu dans les consignes de fonctionnement à moins que vous soyez qualifié pour le faire.
- **AVERTISSEMENT :** Utilisez uniquement les équipements ou accessoires recommandés ou fournis par le fabricant (notamment l'adaptateur d'alimentation exclusif, la batterie, etc.)

PRODUITS DESTINES A UNE UTILISATION INTERNE



Le symbole de la maison signifie que ce produit a été conçu pour un usage interne.

Déclaration de la FCC

- Cet appareil a été testé et déclaré conforme aux limites applicables aux dispositifs numériques de classe B, conformément à la section 15 des règles de la FCC. Ces limites ont été mises en place pour offrir une protection raisonnable contre les interférences dans un complexe résidentiel. Ce matériel génère, utilise et peut émettre des ondes radio, et s'il n'est pas installé ni utilisé conformément aux instructions, il peut provoquer des interférences nuisibles pouvant gêner les communications radio. Toutefois, aucune garantie n'est fournie quant à l'absence d'interférence dans le cadre d'installations particulières. Si cet équipement crée des interférences pour la réception radio ou télévisuelle, ce qui peut être constaté en l'allumant et en l'éteignant, alors il vous est conseillé d'y remédier d'une des manières suivantes :
 - (1) Réorienter ou relocaliser l'antenne de réception.
 - (2) Augmenter la distance entre l'appareil et le récepteur
 - (3) Connecter l'appareil dans une fiche sur un circuit autre que celui sur lequel le récepteur est connecté.
 - (4) Consulter le revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.

Déclaration d'exposition à l'irradiation de la FCC

- Cet appareil est conforme aux limites d'exposition à l'irradiation de la FCC énoncées pour un environnement non contrôlé. Cet équipement doit être installé et doit fonctionner conformément aux consignes prévues et à l'antenne utilisée pour cet émetteur doit être installé pour fournir une distance de séparation d'au moins 20 cm de toute personne.
- Cet appareil est conforme à la partie 15 des règlements de la FCC. Son utilisation est sujette aux deux conditions suivantes :
 - (1) Cet appareil ne peut pas causer d'interférences nuisibles, et
 - (2) Cet équipement doit accepter toute interférence reçue, incluant celles pouvant entraîner un mauvais fonctionnement.

ATTENTION! Tout changement ou modification effectuée sans l'approbation du fabricant de l'équipement pourrait annuler son autorité sur le bon fonctionnement de cet équipement.

Déclaration du Canada

- Cet appareil est conforme aux normes CNR d'exemption de licence d'Industrie Canada. Son utilisation est sujette aux deux conditions suivantes :
 - (1) Cet équipement ne doit pas créer d'interférences dangereuses, et
 - (2) Ce dispositif doit accepter toute interférence, y compris les interférences qui peuvent provoquer un fonctionnement indésirable de l'appareil.
- L'appareil est conforme avec l'exemption d'évaluation de routine des limitations de la section 2.5 de la CNR-102 et la conformité à l'exposition aux radiofréquences de la CNR-102, les utilisateurs peuvent obtenir l'information canadienne sur l'exposition aux radiofréquences et la conformité.
- Cet appareil devrait être installé et utilisé avec une distance minimale de 20 centimètres entre le radiateur et votre corps.

Déclaration CE

Le fabricant (MUSIC LIFE LTD) déclare par la présente que ce dispositif est conforme aux exigences essentielles et d'autres dispositions pertinentes de la directive 1999/5/CE

PRODUITS COMPRENANT OU UTILISANT DES BATTERIES

- Les batteries remplaçables devraient être remplacées par des batteries de type et de taille identiques. Ne mélangez jamais les types et les marques de batteries car cette pratique peut causer la fuite des batteries et peut provoquer une explosion
- Pour ce qui est des produits ayant des batteries internes les utilisateurs ne sont pas autorisés à les retirer. Si pour une quelconque raison, il devient nécessaire de remplacer la batterie interne, la procédure doit être exécutée par un centre d'entretien agréé.
- Ne laissez pas le produit à la charge pendant une période prolongée lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Risque d'explosion. N'éliminez pas un produit ayant des batteries internes.
- N'utilisez pas un chargeur autre que celui qui a été fourni officiellement avec votre produit. S'il est nécessaire d'avoir un chargeur supplémentaire ou de remplacement, veuillez contacter directement un centre de vente ou d'achat de Jarre Technologies.
- N'exposez pas les batteries (la boîte de batterie ou des batteries internes) à des chaleurs extrêmes en les plaçant au soleil, près d'un feu ou autre source de chaleur.

Directive 2006/66/EC de l'UE sur la batterie

La nouvelle directive « 2006/66/EC » sur la directive de remplacement de batterie et d'accumulateur » entrée en vigueur le 26 septembre 2008. La directive s'applique à tous les types de batteries et accumulateurs (AAA, AA, C, D, Piles boutons, plomb-acide, lithium-ion et autres types batteries Rechargeables) y compris celles qui sont installées de façon permanente à l'intérieur des appareils, à l'exception de celles des militaires, des dispositifs médicaux et des applications d'outils d'alimentations.

Consignes relatives au recyclage et élimination des produits ayant des batteries

S'agissant des produits disposant d'une batterie rechargeable interne non-remplaçable, il n'est pas possible pour l'utilisateur de le retirer. Dans ce cas, les centres de recyclage ou récupération sont responsables de la gestion du retrait et de l'élimination des produits disposant des batteries internes.

Au sein de l'Union européenne (EU) et d'autres pays, il est illégal d'éliminer toute batterie ensemble avec les ordures ménagères. Il est de votre responsabilité d'assurer un bon recyclage et une récupération appropriée des batteries usagées / non désirées. Toutes les batteries doivent être mises en rebut de manière écologique. Contacter votre société de gestion des déchets/les collectivités locales pour plus d'information concernant la méthode la plus appropriée pour éliminer les batteries usagées dans votre zone.

AVERTISSEMENT : Si la batterie est mal réinstallée ou si la batterie est endommagée, elle présente des risques d'explosion. Pour réduire le risque d'incendie ou de brûlures corporelles, il ne faut pas démonter, altérer, perforer, écraser, créer un court-circuit, exposer à des températures supérieures à 60°Celsius, (140°Fahrenheit). Ne pas éliminer dans du feu ou de l'eau.



Ce symbole imprimé sur les produits et la boîte signifie que les produits contiennent des batteries et ne doit pas être mis à rebut comme déchet ménager, et doit être fourni à une installation de récupération appropriée pour recyclage.

DECLARATION DE CONFORMITE RoHS/REACH/WEEE

Jarre Technologies s'est engagé à fournir à ses clients des produits écologiques qui sont conformes à la directive de l'Union européenne RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses), Règlement REACH (Inscription, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques), la directive WEEE (Déchet des équipements électriques et électroniques) et la directive de la batterie (sur les batteries et accumulateurs) et des déchets de batteries et accumulateurs.

REACH 1907/2006/EC

Cette directive est un règlement de la communauté européenne sur les produits chimiques et leur utilisation sécurisée. La présente législation porte sur l'inscription, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques. La loi est entrée en vigueur le 1er juin 2007. Le règlement REACH oblige les fabricants à veiller à ce qu'une utilisation précise du produit chimique soit inscrite auprès de l'agence européenne des produits chimiques (ECHA) située à Helsinki, en Finlande. L'inscription comprend la fourniture des données telles que les types et utilisations de produits chimiques, les volumes par an et les résultats des données d'essai.

A compter d'avril 2016, l'Agence ECHA a identifié 168 substances « candidates » de très préoccupant (SVHC). Sur la base de vos propres analyses, des analyses fournies par le vendeur et/ou des certifications de matériel des matières premières utilisées dans la fabrication des produits Jarre Technologies, nous déclarons que tous les produits et leur emballage ne contiennent aucun des SVHC dans une concentration supérieure à 0,1% (Une liste exhaustive des substances interdites est disponibles à partir de ce lien : <http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>)

RoHS II 2011/65/UE

L'Union européenne a élaboré des exigences de restriction des substances dangereuses dans tous les équipements électroniques et électriques. (EEE).

Certification de conformité

Jarre Technologies certifie qu'au mieux de sa connaissance tous ces produits sont conformes aux exigences de la restriction l'Union européenne sur l'utilisation des substances dangereuses conformément à la directive EEE RoHS II, 2011/65/UE

Déclaration de Conformité (DoC)

Pour se conformer à la directive RoHS II, tous les produits marqués CE nécessitent une déclaration de conformité (DoC) et qu'une fiche technique sera rendue disponible sur demande. Jarre Technologies continuera à mettre à disposition les certificats en partie spécifiques de la Conformité démontrant la conformité aux substances interdites de la directive RoHS II.

Sur la base de vos propres analyses, des analyses fournies par le vendeur et/ou des certifications de matériel des matières premières utilisées dans la fabrication des produits Jarre Technologies, nous déclarons que tous les produits sont actuellement conformes aux règlements du RoHS.

WEEE 2012/19/EU pour les clients Européens

Les produits de Jarre Technologies sont conformes à la Directive 2012/19/EU sur les déchets de produits électroniques et électriques (WEEE).

Information sur les déchets des équipements électriques et électroniques

Ce produit a nécessité l'extraction et l'utilisation des ressources naturelles pour sa production, il peut contenir des substances dangereuses qui peuvent affecter la santé et l'environnement, si elles ne sont pas convenablement mises en rebut. Pour éviter la dissémination de ces substances dans notre environnement et pour réduire la pression sur les ressources naturelles, nous vous encourageons à utiliser les systèmes de récupérations appropriés pour l'élimination du produit. Ces systèmes réutiliseront ou recycleront la plupart des matériaux du produit que vous disposez de la manière la plus sûr.

Si vous avez besoin de plus amples informations sur les systèmes de collecte, de réutilisation et de recyclage, veuillez contacter votre administration régionale ou locale. Vous pouvez aussi contacter votre fournisseur pour plus d'information sur les performances de ce produit.



La poubelle sous une roue barrée d'une croix, vous indique que le produit ne doit pas être mis en rebut ensemble avec les ordures ménagères et doit être fourni à l'installation de collecte approprié pour recyclage.

Par la présente, MUSIC LIFE Ltd. (JARRE TECHNOLOGIES) déclare que cet appareil est conforme aux exigences essentielles et aux autres dispositions pertinentes de la directive 1999/5/CE. La déclaration de conformité peut être consultée sur le site: www.jarre.com/support